

Note d'information base CCAM version 29

✓ **Objet** : Diffusion de la version 29 de la base CCAM

Les mises à jour de la base CCAM (version 29) peuvent être faites selon votre procédure habituelle.

Pour les CTI, ne pas oublier d'actualiser également la base utilisée pour la consultation dans Webvisu.

Les fichiers CACTOT et CAMTOT reprennent l'ensemble des historiques CCAM Version 1 à 29.

La version 29 de la CCAM permet la mise en oeuvre au 14/12/2012 de :

- 5 Ajouts de notes d'indication
- 4 modifications de notes
- 6 Changements de libellés d'actes
- 2 suppressions de notes
- 1 changements de libellés de modificateur
- 1 changement de note de modificateur

conformément à la décision du 02 octobre 2012 de l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie relative à la liste des actes et prestations pris en charge par l'Assurance Maladie, publiée au JO du 14/11/2012

Toute consultation ou téléchargement de cette base doit s'accompagner impérativement de la consultation ou du téléchargement des Dispositions Générales et Dispositions Diverses, présentant l'ensemble des règles tarifaires à appliquer pour la CCAM, qui sont modifiées avec la version 29.

Contenu de la version 29

La version 29 modifie la CCAM de la façon suivante :

✓ Ajout de notes d'indication :

1° A la subdivision « 04.01.10 Autres actes diagnostiques sur l'appareil circulatoire », les notes de facturation suivantes sont ajoutées aux actes suivants

CODE	TEXTE	ACTIVITE	PHASE	Rembt. ss Cdtions	Accord Préalable
EBQF004	Angiographie du segment postérieur de l'œil, par injection intraveineuse transcutanée de fluorescéine <i>L'acte de rétinographie en couleur ou en lumière monochromatique sans injection (BGQP007) ne peut pas être facturé en sus de l'acte d'angiographie du segment postérieur de l'œil.</i>	1	0		
EBQF002	Angiographie du segment postérieur de l'œil, par injection intraveineuse transcutanée de fluorescéine, avec superposition d'images <i>L'acte de rétinographie en couleur ou en lumière monochromatique sans injection (BGQP007) ne peut pas être facturé en sus de l'acte d'angiographie du segment postérieur de l'œil.</i>	1	0		
EBQF001	Angiographie du segment postérieur de l'œil, par injection intraveineuse transcutanée de fluorescéine, avec examen à l'ophtalmoscope à balayage laser <i>L'acte de rétinographie en couleur ou en lumière monochromatique sans injection (BGQP007) ne peut pas être facturé en sus de l'acte d'angiographie du segment postérieur de l'œil.</i>	1	0		
EBQF005	Angiographie du segment postérieur de l'œil, par injection intraveineuse transcutanée de vert d'indocyanine <i>L'acte de rétinographie en couleur ou en lumière monochromatique sans injection (BGQP007) ne peut pas être facturé en sus de l'acte d'angiographie du segment postérieur de l'œil.</i>	1	0		
EBQF006	Angiographie du segment postérieur de l'œil, par injection intraveineuse transcutanée de vert d'indocyanine, avec examen à l'ophtalmoscope à balayage laser <i>L'acte de rétinographie en couleur ou en lumière monochromatique sans injection (BGQP007) ne peut pas être facturé en sus de l'acte d'angiographie du segment postérieur de l'œil.</i>	1	0		

✓ Modification de notes:

2° A la subdivision « 08.04.01.02 Ligature et section de la trompe utérine », la première note d'indication de l'acte JJPE001 est ainsi modifiée et la deuxième note d'indication est supprimée

CODE	TEXTE	ACTIVITE	PHASE	Rembt. ss Cdtions	Accord Préalable
JJPE001	Interruption unilatérale ou bilatérale de la perméabilité des trompes utérines par insertion de dispositif intratubaire, par hystérocopie <i>Indication : femmes majeures en âge de procréer souhaitant une stérilisation tubaire permanente comme moyen de contraception définitive et irréversible</i> <i>Formation : spécifique à cet acte en plus de la formation initiale</i> <i>Environnement : loi n°2001-588 du 4 juillet 2001 comprenant l'information du patient</i>	1	0	RC	
	<i>anesthésie</i>	4	0	RC	
	(GELE001)				

3° A la subdivision « 15.03.01 Injection dans les tissus mous, sans précision topographique », les notes d'indication des actes suivants sont modifiées comme suit :

CODE	TEXTE	ACTIVITE	PHASE	Rembt. ss Cdtions	Accord Préalable
PCLB002	Séance d'injection de toxine botulique dans les muscles striés par voie transcutanée, sans examen électromyographique de détection À l'exclusion de : - séance d'injection unilatérale ou bilatérale de toxine botulique au niveau des paupières (BALB001) - injection unilatérale ou bilatérale de toxine botulique dans les muscles oculomoteurs (BJLB901) - injection de toxine botulique au niveau de la face (LCLB001) Indication : torticolis spasmodique (dystonie cervicale), traitement symptomatique local de la spasticité des membres Formation : spécifique à cet acte en plus de la formation initiale Facturation : enfant de plus de 12 ans et adulte ; médecin spécialiste autorisé	1	0	RC	
PCLB003	Séance d'injection de toxine botulique dans les muscles striés par voie transcutanée, avec examen électromyographique de détection Indication : torticolis spasmodique (dystonie cervicale), traitement symptomatique local de la spasticité des membres Formation : spécifique à cet acte en plus de la formation initiale	1	0	RC	

4° A la subdivision « 11.02.05.02 Pose d'implants osseux sur le crâne et la face », la note d'exclusion de l'acte est modifiée comme suit

CODE	TEXTE	ACTIVITE	PHASE	Rembt. ss Cdtions	Accord Préalable
LBLD019	Pose de moyen de liaison sur implants intrabuccaux À l'exclusion de : - pose de barre de conjonction entre 2 implants intrabuccaux (LBLD034) - pose de barre de conjonction entre 3 implants intrabuccaux ou plus (LBLD057) - pose d'infrastructure coronaire sur implant (cf 07.02.03.01)	1	0		

✓ Modification de libellé d'actes et suppression des notes :

5° A la subdivision « 11.02.05.02 Pose d'implants osseux sur le crâne et la face », le libellé des actes suivants est modifié et les notes sont supprimées:

CODE	TEXTE	ACTIVITE	PHASE	Rembt. ss Cdtions	Accord Préalable
LBLD034	Pose de barre de conjonction entre 2 implants intrabuccaux	1	0		
LBLD057	Pose de barre de conjonction entre 3 implants intrabuccaux ou plus	1	0		

✓ Modification de libellé d'actes

6° A la subdivision « 11.05.02 Autres appareillages sur le crâne et la face », le libellé des actes suivants :

CODE	TEXTE	ACTIVITE	PHASE	Rembt. ss Cdtions	Accord Préalable
HBLD057	Pose d'une plaque base résine pour guide radiologique préimplantaire dentaire pour 1 arcade	1	0		
HBLD078	Pose d'une plaque base résine pour guide radiologique préimplantaire dentaire pour 2 arcades	1	0		
HBLD056	Pose d'une plaque base résine pour guide chirurgical préimplantaire dentaire pour 1 arcade	1	0		
HBLD084	Pose d'une plaque base résine pour guide chirurgical préimplantaire dentaire pour 2 arcades	1	0		

✓ changement de note de modificateur

7° A la subdivision « 19.03.01 Urgence »,

- la note du modificateur U est modifié comme suit :

U Acte réalisé en urgence par les médecins, la nuit entre 20 h et 08 h
A l'exclusion de : acte réalisé par le pédiatre ou par le médecin généraliste ou acte thérapeutique réalisé en urgence sous anesthésie générale ou locorégionale par les autres médecins, de 00h à 06h

✓ changement de libellé de modificateur

7° A la subdivision « 19.03.01 Urgence »,

- le libellé du modificateur P est modifié comme suit :

P Acte réalisé en urgence par les pédiatres et médecins généralistes de 20h à 00h et de 06h à 08h